

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

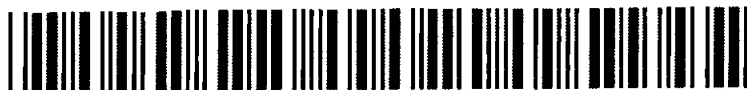
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02016
Numéro SIREN : 880 846 837
Nom ou dénomination : Kibo 4.0

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2020 sous le numéro de dépôt 23322



2003925901



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : Kibo 4.0

Numéro RCS : 880 846 837

Numéro Gestion : 2020B02016

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 64 R DE LISBONNE
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R023322 (2020 39259)

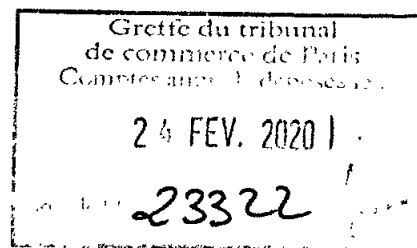
Date du Dépôt : 24/02/2020

- Type d'acte : Rapport du commissaire aux apports

Date de l'acte : 24/02/2020

fait à Paris, le 24 février 2020

2030 216



KIBO 4.0

Société par Actions Simplifiée

64, rue de Lisbonne

75008 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
sur les apports de titres des sociétés KIBO 3.0, KIBO
MANAGEMENT 1, KIBO MANAGEMENT 2, KIBO
MANAGEMENT 4, KIBO MANAGEMENT 5 et KIBO SUMMIT**

(24 février 2020)

A l'Associé unique
KIBO 4.0
Société par Actions Simplifiée
64, rue de Lisbonne
75008 Paris

Monsieur,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui nous a été confiée par votre décision, nous vous présentons notre rapport, prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce, sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectuée à la société **KIBO 4.0** par des personnes dénommées.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de Traité d'Apport qui nous a été communiqué.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué les diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre en rémunération des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport vous est présenté selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Économie générale de l'opération et description des apports

La société **KIBO 3.0** et ses filiales constituent le groupe **DATAWORDS** qui intervient dans le secteur du marketing digital au travers de l'optimisation, la mise à jour et le déploiement des stratégies digitales.

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre de l'acquisition directement et indirectement, par voie de cession et d'apport, de 100% des titres de la société **KIBO 3.0** par la société **KIBO 4.0**.

Dans ce contexte, il est ainsi notamment prévu l'apport de titres des sociétés

- **KIBO 3.0** ;
- **KIBO MANAGEMENT 1, KIBO MANAGEMENT 2, KIBO MANAGEMENT 4, KIBO MANAGEMENT 5** (lesquelles détiennent des titres de la société **KIBO 3.0**) ; et devant faire l'objet d'un apport préalable aux sociétés **DK MANAGEMENT 1** et **DK MANAGEMENT 2** ;
- **KIBO SUMMIT** (laquelle détient des titres de la société **KIBO 3.0**) et devant faire l'objet d'un apport préalable à la société **C3PO**

à la société **KIBO 4.0**.

1.2. Présentation des sociétés concernées par l'opération

1.2.1. Société Bénéficiaire des apports

La société **KIBO 4.0**, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 880 846 837, a son siège social à Paris (75008) – 64, rue de Lisbonne. Son capital social est fixé à la somme de cent (100) euros, divisé en cent (100) actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

La société **KIBO 4.0** a pour objet, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

- la prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription apport ou autrement ;
- la gestion et la disposition de ses participations ;
- l'animation des filiales et participations directes ou indirectes et la réalisation à leur profit de toutes prestations de services et de conseil ;
- l'octroi de toutes cautions ou garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe et toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511-7, I, 3 du Code monétaire et financier ;
- et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

1.2.2. Sociétés dont les titres sont apportés

La société **KIBO 3.0**, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 811 916 733, a son siège social à Levallois Perret (92300) – 18 bis, rue de Villiers. Son capital social s'élève à 68 833 466 euros et est divisé en 68 833 466 actions d'un (1) euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées, réparties comme suit :

- 59 374 297 Actions Ordinaires (AO) ;
- 9 159 568 Actions de Préférence de catégorie 1 (ADP 1) ;
- 271 005 Actions de Préférence de catégorie P1 (ADP P1)
- 13 595 Actions de Préférence de catégorie P2 (ADP P2)
- 15 001 Actions de Préférence de catégorie P3 (ADP P3)

La société **KIBO 3.0** a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- le rôle de holding animatrice du Groupe et la définition de ses orientations stratégiques ;
- la fourniture de prestations de services et de conseils de toute nature au profit de ses filiales ;
- les activités d'une société de financement de groupe, et , en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;
- et généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.

La société **KIBO MANAGEMENT 1**, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 812 347 805, a son siège social à Levallois Perret (92300) – 18 bis, rue de Villiers. Son capital social s'élève à 1 096 959 euros et est divisé en 1 096 958 actions ordinaires et 1 action de préférence, chacune d'un (1) euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

La société **KIBO MANAGEMENT 1** a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils notamment en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;
- les activités d'une société de financement de groupe, et , en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;
- et généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-

dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.

La société **KIBO MANAGEMENT 2**, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 812 347 862, a son siège social à Levallois Perret (92300) – 18 bis, rue de Villiers. Son capital social s'élève à 423 353 euros et est divisé en 423 352 actions ordinaires et 1 actions de préférence, chacune d'un (1) euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

La société **KIBO MANAGEMENT 2** a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- Toutes prestations de services et de conseils notamment en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient;
- Les activités d'une société de financement de groupe, et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.
- et généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension, son développement, son patrimoine social.

La société **KIBO MANAGEMENT 4**, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 840 775 811, a son siège social à Levallois Perret (92300) – 18 bis, rue de Villiers. Son capital social s'élève à 3 298 551 euros et est divisé en 3 298 550 actions ordinaires et 1 action de préférence, chacune d'un (1) euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

La société **KIBO MANAGEMENT 4** a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils notamment en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;
- les activités d'une société de financement de groupe, et , en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;
- et généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.

La société **KIBO MANAGEMENT 5**, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 851 763 359, a son siège social à Levallois Perret (92300) – 18 bis, rue de Villiers. Son capital social s'élève à 550 001 euros et est divisé en 550 000 actions ordinaires et 1 action de préférence, chacune d'un (1) euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

La société **KIBO MANAGEMENT 5** a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils notamment en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;
- les activités d'une société de financement de groupe, et , en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;
- et généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.

La société **KIBO SUMMIT**, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 812 372 795, a son siège social à Levallois Perret (92300) – 18 bis, rue de Villiers. Son capital social s'élève à 34 122 545 euros et est divisé en 34 122 545 actions d'un (1) euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées en totalité.

La société **KIBO SUMMIT** a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils notamment en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;
- les activités d'une société de financement de groupe, et , en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;
- et généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.

1.2.3. Les Apporteurs

Selon les termes du projet de Traité d'apport portant sur l'apport des titres des sociétés **KIBO 3.0**, **KIBO MANAGEMENT 1**, **KIBO MANAGEMENT 2**, **KIBO MANAGEMENT 4**, **KIBO MANAGEMENT 5** et **KIBO SUMMIT**, les Apporteurs qui font apport de la pleine propriété des titres des sociétés sont mentionnés en Annexe 1 du présent rapport.

1.3. Évaluation des apports

Au plan comptable, l'opération constitue un apport d'actifs isolés, exclu du champ d'application du règlement ANC n° 2017-01, modifiant le règlement ANC n° 2014-03. Les apports doivent ainsi être transcrits dans les comptes de la société bénéficiaire pour leur valeur réelle.

La valeur globale des apports s'élève ainsi à € 62 360 075,61 soit :

- 9 517 188 actions ordinaires (AO) **KIBO 3.0** pour € 25 965 279,23 ;
- 129 836 actions de préférence de catégorie P1 (ADP P1) **KIBO 3.0** pour € 8 657 554,32 ;
- 990 512 actions de préférence de catégorie 1 (ADP 1) **KIBO 3.0** pour € 1 668 773,86 ;
- 9 206 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie P1 (BSA ADP P1) **KIBO 3.0** pour € 554 023,45 ;
- 738 805 actions ordinaires (AO) **KIBO MANAGEMENT 1** pour € 2 015 461,85 ;
- 327 113 actions ordinaires (AO) **KIBO MANAGEMENT 2** pour € 1 265 388,38 ;
- 800 432 actions ordinaires (AO) **KIBO MANAGEMENT 4** pour € 1 322 003,70 ;
- 326 414 actions ordinaires (AO) **KIBO MANAGEMENT 5** pour € 419 000,81 ;
- 7 515 162 actions ordinaires (AO) **KIBO SUMMIT** pour € 20 492 590,01.

Il en ressort la valeur unitaire par titre comme suit :

Titre Apporté	Valeur Unitaire en €
Action ordinaire (AO KIBO 3.0)	2,7282512
Action de préférence 1 (ADP 1 KIBO 3.0)	1,6847589
Action de préférence P1 (ADP P1 KIBO 3.0)	66,6806919
Bon de souscription d'action de préférence P1 (BSA ADP P1 KIBO 3.0)	60,1806919
Action ordinaire (AO KIBO SUMMIT)	2,72683277
Action ordinaire (AO KIBO MANAGEMENT 1)	2,7280025
Action ordinaire (AO KIBO MANAGEMENT 2)	3,8683525
Action ordinaire (AO KIBO MANAGEMENT 4)	1,6516128
Action ordinaire (AO KIBO MANAGEMENT 5)	1,2836484

La répartition détaillée par apporteur (et notamment l'inscription ou non en PEA) est présentée en Annexe 2 du rapport.

1.4. Rémunération des apports

En rémunération des apports, il sera procédé à l'attribution de :

- 40 793 644 actions ordinaires nouvelles de la société **KIBO 4.0** de € 1 de valeur nominale chacune et sans prime d'apport ;
- 20 290 778 actions de préférence de catégorie 1 « **ADP 1** » de la société **KIBO 4.0**, d'une valeur nominale de € 1 chacune et sans prime d'apport ;
- 150 000 actions de préférence de catégorie P1 « **ADP P1** » de la société **KIBO 4.0**, d'une valeur nominale de € 1 chacune avec une prime d'apport totale de € 1 056 000 ;
- 6 520 actions de préférence de catégorie P2 « **ADP P2** » de la société **KIBO 4.0**, d'une valeur nominale de € 1 chacune avec une prime d'apport totale de € 63 133,60.

La différence entre la valeur des Apports et le prix de souscription global de l'émission des actions constitue des rompus pour la somme globale de € 20,01 comme présenté en Annexe 2.

Chacun des apporteurs détenant leurs titres hors PEA renoncent expressément et irrévocablement au versement de la quote-part de ces rompus lui revenant dans le cadre du présent Apport et libère le Bénéficiaire de sa dette de paiement au titre de ces rompus. Les apporteurs détenant leurs titres en PEA recevront le montant correspondant à la fraction des titres apportés formant rompus s'élevant à un montant global de [5,69] euros, tel qu'indiqué dans le tableau figurant en Annexe 2.

Les actions nouvelles seront dès la réalisation définitive de l'apport, entièrement assimilées aux actions anciennes de même catégorie. Elles seront soumises à toutes les stipulations statutaires et aux décisions des assemblées générales et auront les mêmes droits que celles composant à ce jour, le capital de la société bénéficiaire.

1.5. Bases de l'opération

Pour établir les bases et conditions de ces apports, la valeur des titres des sociétés **KIBO MANAGEMENT 1**, **KIBO MANAGEMENT 2**, **KIBO MANAGEMENT 4**, **KIBO MANAGEMENT 5** et **KIBO SUMMIT** a été déterminée par transparence sur la base de la valeur des titres **KIBO 3.0** qu'elles détiennent. La valeur des titres de la société **KIBO 3.0** a été déterminée sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et des prévisions de résultat 2019 à 2024.

La valeur des apports découle d'un accord global entre les parties dans le cadre de l'acquisition directe et indirecte par la société **KIBO 4.0** de 100% du capital et des droits de vote de la société **KIBO 3.0**. Cet accord fixe la valeur des titres de la société **KIBO 3.0** à environ m€ 223 pour 100% des titres cédés et apportés.

Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2018 des sociétés **KIBO 3.0** et **KIBO SUMMIT** ont été certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes.

1.6. Charges et conditions des apports

Les conditions et modalités des apports à votre société sont détaillées dans le projet de Traité d'apport qui nous a été communiqué. En résumé et sans que cette liste soit exhaustive, les principales modalités sont les suivantes :

- les Apporteurs déclarent et garantissent qu'à la date de réalisation, les actions apportées sont libres de tous engagements, droits ou sûretés et ne sont grevées d'aucune inscription quelconque et, en particulier, d'aucune inscription de nantissement ;
- les Apporteurs déclarent et garantissent qu'à la date de réalisation, les actions apportées sont détenues en pleine propriété, et sont entièrement libérées et non amorties et il n'existe aucun obstacle pouvant s'opposer à la libre transmission des actions apportées au Bénéficiaire ;
- les Apporteurs déclarent et garantissent qu'à la date de réalisation, avoir tout pouvoir et la pleine capacité pour en disposer et disposent de toutes habilitations nécessaires à ce sujet, notamment conformément à leur régime matrimonial et qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure de mise en faillite personnelle, interdiction de gérer ou banqueroute.

La réalisation des Apports et l'augmentation de capital du Bénéficiaire qui en résulte, sont soumises à la levée de la condition suspensive suivante :

- l'approbation de l'évaluation des Apports et la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par émission des Actions du Bénéficiaire prévue à l'article 3 du Traité par décisions de l'assemblée générale des associés du Bénéficiaire.

En cas de non-réalisation des Conditions Suspensives au plus tard le 30 avril 2020 inclus, le Traité sera caduc de plein droit sans autre formalité et sans qu'aucune indemnité ne soit due de part ou d'autre.

II. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés ;
- contrôler la valeur attribuée aux apports ;
- nous assurer que les événements intervenus dans les sociétés **KIBO 3.0**, **KIBO MANAGEMENT 1**, **KIBO MANAGEMENT 2**, **KIBO MANAGEMENT 4**, **KIBO MANAGEMENT 5** et **KIBO SUMMIT**, dont les titres sont apportés, depuis leur dernière date de clôture n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports et demander aux directions une lettre d'affirmation.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- nous entretenir avec les différents intervenants afin de comprendre l'opération envisagée et le contexte dans lequel elle se situe ;
- analyser le projet de Traité d'Apport ;
- prendre connaissance du « Structure Mémoire » préparé par un cabinet d'avocats ;
- prendre connaissance du projet de contrat de cession relatif à l'acquisition directe et indirecte, par voie de cession et d'apport, de la totalité du capital social et des droits de vote de la société **KIBO 3.0** par la société **KIBO 4.0** en date du 31 janvier 2020 ;
- prendre connaissance des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2018 de la société **KIBO SUMMIT** ;
- prendre connaissance des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2018 de la société **KIBO 3.0** et des prévisions de résultat à horizon 2019-2024 ;
- prendre connaissance des rapports des Commissaires aux comptes des sociétés **KIBO SUMMIT** au titre des comptes sociaux et consolidés clos le 31 décembre 2018 ;
- prendre connaissance des rapports du Commissaire aux comptes de la société **KIBO 3.0** au titre des comptes sociaux et consolidés clos le 31 décembre 2018 ;
- prendre connaissance des rapports de Due diligence financières et stratégiques émis par des cabinets indépendants.

Nous avons mis en œuvre des diligences visant à nous assurer de la pleine propriété et de la libre disposition des titres apportés.

Notre mission, telle que définie par les textes en vigueur, ne comporte pas l'émission d'une opinion sur la rémunération des apports.

Nos diligences ont été effectuées dans le cadre d'une intervention particulière ayant pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis ; elle ne constitue, en conséquence, ni une mission d'audit, ni une mission d'examen limité.

2.2. Appréciation de la valeur de l'apport

La société **KIBO 3.0** et ses filiales constituent le groupe **DATAWORDS** qui intervient dans le secteur du marketing digital au travers de l'optimisation, la mise à jour et le déploiement des stratégies digitales.

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre de l'acquisition directement et indirectement, par voie de cession et d'apport, de 100% des titres de la société **KIBO 3.0** par la société **KIBO 4.0**.

Un accord global entre les parties concernant l'acquisition de la totalité des titres de la société **KIBO 3.0** par la société **KIBO 4.0** a été établi. La valeur des titres de la société **KIBO 3.0** résultant de cet accord ressort ainsi à environ m€ 223 pour 100% des titres. La valeur induite par cette transaction constitue donc une référence incontournable représentative de la valeur de marché de la société **KIBO 3.0** à la date de ce rapport.

Par ailleurs, il est à noter que pour chacune des catégories de titres, le prix d'un titre apporté et le prix d'un titre cédé sont identiques.

- Afin de respecter le principe d'une évaluation multicritères, les principales approches d'évaluation ont été envisagées. La sélection des méthodes retenues a été établie en tenant compte des spécificités de la société, de son marché et des informations disponibles.

Sur la base des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2018 et des perspectives d'exploitation, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires pour nous assurer que la valeur des apports n'était pas surévaluée.

- Pour cela nous avons recherché la valeur économique de la société **KIBO 3.0** et de ses filiales en appliquant, notamment, la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Elle correspond à la somme des flux de trésorerie d'exploitation disponibles prévisionnels, actualisés au coût des capitaux engagés, diminué de l'endettement net et incluant une valeur terminale.

Cette approche nous semble appropriée à la société **KIBO 3.0** et ses filiales dont les résultats doivent être appréciés non pas à court terme mais à moyen et long termes, compte tenu d'une progression d'activité et de résultat constatée et à venir.

Cette méthode est traditionnellement considérée comme la plus adaptée à l'évaluation d'une société dans la mesure où elle permet de tenir compte des caractéristiques propres à son activité.

Elle a été effectuée sur la base d'un Plan d'affaires par secteur d'activité à horizon 2019-2024 de la société **KIBO 3.0** et de ses filiales, fourni par la direction et dont les hypothèses ont fait l'objet d'une analyse et d'une validation par les intervenants sur le dossier.

Il convient de préciser que tout Plan d'affaires est basé sur des données prévisionnelles, qui, par nature, présentent des éléments d'incertitude. Aussi, les réalisations sont susceptibles de différer de manière significative des hypothèses actuellement retenues.

La valeur ainsi obtenue à partir de la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie corrobore la valeur de la société **KIBO 3.0** et par transparence la valeur des titres **KIBO MANAGEMENT 1**, **KIBO MANAGEMENT 2**, **KIBO MANAGEMENT 4**, **KIBO MANAGEMENT 5** et **KIBO SUMMIT**.

- Par ailleurs, nous avons pris connaissance des résultats observés ressortant des multiples de valorisation du marché, ainsi que ceux ressortant de transactions sur le capital de sociétés jugées comparables. Ces méthodes consistent à valoriser une société par référence aux multiples observés sur le secteur d'activité concerné.

Sur la base des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et des perspectives d'exploitation de la société **KIBO 3.0** qui m'ont été communiqués, nous avons notamment examiné les multiples d'EBITDA.

Les sociétés de l'échantillon peuvent cependant présenter des spécificités entraînant une comparabilité relative à la société. Compte tenu de cette observation, les résultats obtenus selon cette méthode ne remettent toutefois pas en cause la valeur retenue de la société **KIBO 3.0** et par transparence la valeur des titres **KIBO MANAGEMENT 1**, **KIBO MANAGEMENT 2**, **KIBO MANAGEMENT 4**, **KIBO MANAGEMENT 5** et **KIBO SUMMIT**.

- Aucun abattement de minorité n'a été appliqué sur cette valeur compte tenu de la restructuration évoquée puisque la société **KIBO 4.0**, bénéficiaire des apports, sera amenée à détenir indirectement 100% du capital de la société **KIBO 3.0**.

- Il est à noter que les titres apportés par les sociétés **DK MANAGEMENT 1**, **DK MANAGEMENT 2** et **C3PO** ont fait l'objet d'apports préalables à ces dernières sur lesquels nous nous sommes prononcés dans nos rapports en date du 24 février 2020.

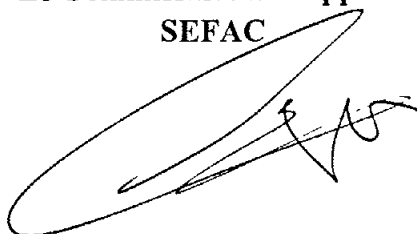
- Au terme de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de venir remettre en cause la valeur des apports dans le cadre de la présente opération au regard de notre objectif visant à nous assurer de sa non-surévaluation.

III. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à € 62 360 075,61 n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports, compte tenu du montant de la soulte auquel les apporteurs ont renoncé ou qui leur sera versé directement, selon le cas.

Fait à Paris, le 24 février 2020

Le Commissaire aux apports
SEFAC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. COMPEYRON', written over the printed name.

Représentée par Julien COMPEYRON
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ANNEXE 1 : Liste des apporteurs

- (1) Monsieur Alexandre Crazover, né le 27 janvier 1978 à Paris (75), de nationalité française, demeurant 69, avenue Errera – 1180 Uccle (Belgique) ;
- (2) Monsieur Didier Rosenberg, né le 14 juin 1978 à Neuilly-sur-Seine (92), de nationalité française, demeurant 37, avenue d'Iéna – 75116 Paris ;
- (3) Monsieur Stanislas de Nervo, né le 9 septembre 1967 à Nice (06), de nationalité française, demeurant 5, avenue Rodin – 75116 Paris ;
- (4) Groundswell, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 103, rue de Rennes – 75006 Paris et dont le numéro unique d'identification est 528 047 913 RCS Paris
- (5) Monsieur Julien Godinger, né le 26 avril 1977 à Paris (75), de nationalité française, demeurant 3, avenue Anatole France — 92110 Clichy
- (6) Monsieur Jérôme Houdry, né le 4 février 1985 à Paris (75), de nationalité française, demeurant 3, avenue de Bretteville – 92200 Neuilly-sur-Seine,
- (7) Monsieur Alain Krzentowski, né le 21 janvier 1947 à Paris (75), de nationalité française, demeurant 11, rue de Solferino – 75007 Paris,
- (8) Madame Elisabeth Krzentowski, née le 25 juin 1953 à Neuilly-sur-Seine (92), de nationalité française, demeurant 11, rue de Solferino – 75007 Paris,
- (9) Monsieur Alexandre Marcotte de Sainte Marie, demeurant 12, rue Léo Delibes – 75116 Paris ;
- (10) Monsieur Thibaut Dehem, né le 9 novembre 1987 à Anderlecht (Belgique), de nationalité belge, demeurant 38 rue Commandant Ponthier - 1040 Etterbeek (Belgique) ;
- (11) Mme Violaine Mouchet, née le 18 mars 1988 à Melun (77), de nationalité française et demeurant 47 rue Gutenberg - 93500 Pantin ;
- (12) Monsieur Wing Wah Sheung, né le 6 juillet 1981 à Shanghai (Chine), de nationalité hong-kongaise, demeurant at Flat E, 6/F, Tower 12, The Reach, 11 Shap Pat Heung Road, Yuen Long, Hong Kong ;
- (13) Monsieur Wei Pei, né le 19 janvier 1987 à Guangzhou (Chine), de nationalité hong-kongaise, demeurant Flat E, 6/F, Tower 12, The Reach, 11 Shap Pat Heung Road, Yuen Long, Hong Kong ;
- (14) C3PO, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 64, rue de Lisbonne – 75008 Paris et dont le numéro unique d'immatriculation est le [•] RCS Paris,
- (15) DK Management 1, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 18 bis, rue de Villiers à Levallois Perret (92300), et dont le numéro unique d'identification est le [•] RCS Paris,
- (16) DK Management 2, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 18 bis, rue de Villiers à Levallois Perret (92300), et dont le numéro unique d'identification est le [•] RCS Paris.

ANNEXE 2 : Répartition des titres apportés et rémunération des Apports

Apporteurs	Titres Apportés (nombre)									Valeur des Titres Apportés (€)
	AO Kibo 3.0	ADP P1 Kibo 3.0	ADP 1 Kibo 3.0	BSA ADP P1 Kibo 3.0	AO KM1	AO KM2	AO KM4	AO KM5	AO Kibo Summit	
Groundswell	44 763									122 124,71
A. Krzentowski			44 767							75 472,14
A. Krzentowski (PEA)	20 162									55 001,54
E. Krzentowski (PEA)	20 162		0							55 001,54
A. Crazover	5 199 302									14 184 999,64
D. Rosenberg	2 841 263	82 388								4 090 358,72
S. de Nervo	0	37 448	945 715							1 659 641,55
S. de Nervo (PEA)	608 317	0	0							800 000,00
J. Godinger	293 229	0	0							1 092 500,00
T. Dehem	0							661 475		73 001,28
V. Mouchet	0							44 200		113 000,00
A. de Sainte Marie						29 212				113 000,00
A. de Sainte Marie (PEA)					41 423					1 064 000,04
J. Houdry	389 964									209 500,28
W. Sheung					0					209 500,28
W. Pei	0	0								20 492 590,01
C3PO										1 948 818,75
DK Management 1					2 228	636 413				1 816 552,00
DK Management 2					8 519	60 868				0,00
Total	9 517 188	129 836	990 512	9 205	738 805	327 113	600 432	328 414	7 515 162	62 360 055,60

Apporteurs	Actions du Bénéficiaire (nombre)				Valeur des Actions du Bénéficiaire (€)	Rompus (€)	
	AO Kibo 4.0	ADP 1 Kibo 4.0	ADP P1 Kibo 4.0	ADP P2 Kibo 4.0		PEA	hors PEA
Groundswell	61 062	61 062			122 124,00	0	0,71
A. Krzentowski		75 472			75 472,00	0	0,14
A. Krzentowski (PEA)	55 000				55 000,00	1,54	0,00
E. Krzentowski (PEA)	55 000	0			55 000,00	1,54	0,00
A. Crazover	6 863 149	6 813 893	50 741		14 184 999,64	0,00	2,09
D. Rosenberg	6 863 149	6 813 893	50 741		14 184 999,64	0,00	0,32
S. de Nervo	998 061	2 704 213	48 518		4 090 358,72	0,00	1,55
S. de Nervo (PEA)	1 659 641				1 659 641,00	0,55	0,00
J. Godinger	400 000	400 000	0		800 000,00	0,00	2,36
T. Dehem	546 250	546 250			1 092 500,00	0,00	0,55
V. Mouchet	35 500	35 500			73 000,00	0,00	1,28
A. de Sainte Marie	0	113 000			113 000,00	0,00	2,31
A. de Sainte Marie (PEA)	113 000				113 000,00	2,05	0,00
J. Houdry	504 680	509 359		4 678	1 064 000,04	0,00	1,54
W. Sheung	99 372	100 292			921	209 500,28	0,00
W. Pei	99 372	100 292			921	209 500,28	0,00
C3PO	20 492 590	0			0	20 492 590,00	0,00
DK Management 1	1 948 818	0			0	1 948 818,00	0,00
DK Management 2	0	1 816 552			0	1 816 552,00	0,00
Total	40 793 644	20 290 778	150 000	6 620	62 360 055,60	5,69	14,31